

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, PELLETIER Lionel, REBOUILLAT Denis, MONNOT Marie Hélène, CARLOT David, BEURRIER Jacques, MRCELA Christel

Excusés : PERRAUD Claude, ROCHHIA Emmanuel

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour.
Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

Délibération - Indemnités de conseil du Trésorier :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur le taux à attribuer au Trésorier Principal de Sellières au titre d'indemnité de conseil.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à Monsieur Olivier REMY, Receveur municipal, l'indemnité de confection de budget d'un montant de 30,49 € et l'indemnité de conseil décrite ci-dessus, au taux de 100 % pour la durée de sa prise de fonctions.
- De prévoir cette dépense au compte 6225 du budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense.

Délibération - ONF Délivrance 2015 :

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF pour la délivrance aux affouagistes 2015 - 2016 des parcelles suivantes : 6 - 10 - 14 - 12 - 24 - 27.

D'autre part, les chênes rouges, les chênes et les hêtres des parcelles 6 - 23 - 24 seront proposées en vente façonnées par l'ONF.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider ces propositions.

Délibération - Affouage 2014-2015 :

34 inscriptions ont été enregistrées pour l'affouage 2014 - 2015.

Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur le contenu du règlement à appliquer.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- de valider le règlement d'affouage 2014 - 2015
- de maintenir le montant de la taxe d'affouage 2014 - 2015 à 30 €.

Ce règlement sera distribué à chaque affouagiste et devra être signé en 2 exemplaires.

Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » devra obligatoirement être fournie avec la mention « affouage ».

L'estimation des lots est prévue avant le 15 novembre.

Délibération - Formation sécurité :

Monsieur le Maire informe les conseillers que, par souci de sécurité, il serait souhaitable d'envisager une formation sécurité (théorique et pratique) pour les affouagistes.

Cette formation serait assurée par PRO FORET.

Le coût d'un montant de 400 € pourrait être pris en charge par la commune et serait gratuite pour les participants.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider cette formation et de prendre à sa charge le montant de celle-ci.

Un courrier va être envoyé prochainement aux affouagistes pour inscription à la formation. Un affichage sera apposé sur le panneau d'informations de la mairie.

Cette formation est aussi ouverte aux non-affouagistes.

Délibération - marquage au sol arrêt bus scolaire :

Monsieur le Maire fait part aux élus que suite à une modification du lieu d'arrêt du bus scolaire, il convient de procéder au marquage au sol d'un zébra jaune. Un devis de 573 € TTC est étudié en séance.

Après délibération, à 6 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas réaliser ces travaux.

Informations diverses :

- Mr Abel, garde ONF, a informé Mr le Maire que des charmilles avaient été marquées pour être prévues en grumes.
- Les parcelles 28 et 36 sont en cours d'abattage.
- Subvention défibrillateur : en attente de la réponse du conseil général
- Lors des travaux de la route de sergenaux (enrobé), les caniveaux, les bouches d'eau, les tampons n'ont pas été repérés au préalable. Le SIDEC doit intervenir.
- EHPAD de Chaussin : Monsieur le Maire présente les tarifs applicables au 1^{er} août 2014.
- Colombarium : les différents devis sont étudiés. Une réunion sur place, au cimetière, sera organisée pour trouver l'emplacement adéquat.
- Un riverain souhaiterait racheter à la commune le terrain qui se trouve au bout de son jardin. Pour le moment, l'ensemble du conseil municipal refuse.
- Le 18 août, le jury du comité régional de fleurissement a constaté que le village était moins bien fleuri que les années précédentes. Monsieur le Maire a informé le comité que la commune de Rye ne participait pas au concours cette année.
- Petits travaux à prévoir pour 2015 :
 - Mettre un tuyau pour maintenir l'accotement le long de la parcelle de Mme Martin, route de Sergenaux
 - Empierrement du chemin communal desservant la propriété de Mr Baud
 - Réfection du passage du fossé à proximité du 5 rue de la Louvaire
 - Création d'un regard en bordure de la propriété de Mr et Mme Alain Tournier
 - Réfection de la toiture du préau derrière la mairie
 - Réparation des tuiles de rives de la salle des fêtes
 - Réparation de la clôture de la parcelle de Mr Sassard exploitée par Mr Lenoir

- Fête du village est prévue le 12 octobre. Mr le Maire a contacté Madame Kramer qui viendra avec autoscooters / pêche aux canards / barbe à papa. Malgré des recherches, à ce jour, aucun manège pour les enfants n'a été trouvé.
- Plusieurs plaintes ont été formulées en mairie relatives aux aboiements de chiens, y compris la nuit. L'administré sera informé que des dispositions nécessaires devront être prises pour que ses chiens n'importunent plus les riverains.
- Un point sur les abonnements Orange de la mairie (téléphone et internet) a été fait.

Suite à un oubli dans la presse

**Virginie et David CARLOT souhaitent remercier
leurs voisins et la population de Rye
pour les gestes et attentions formulés lors de l'incendie
dont ils ont été victimes.**